

Saisine Plan de déplacements urbains

25 janvier 2010



Contribution de Christian DAVIAS

De l'organisation des transports publics à l'Île de Nantes

Il est bon de rappeler que la saisine de Nantes Métropole qui concerne le Plan de Déplacement Urbain s'applique à un territoire défini qui est celui de la Communauté Urbaine, dans le cadre du budget de cette intercommunalité. À cette échelle, il se pose déjà de nombreux problèmes, mis en évidence par les travaux du Conseil de Développement.

Pourtant, notre réflexion a pointé la nécessité de prendre en compte un territoire de vie qui répond à la pertinence en matière de déplacements, notamment pour l'usage des transports collectifs, que l'on peut situer comme étant à minima l'aire urbaine de Nantes telle qu'elle est définie par l'AURAN. Dans cette limite, l'approche doit être globale, multimodale, complémentaire et à tarif unique.

Il se pose de suite le problème de gouvernance, puisque nous mélangeons les champs d'action des limites institutionnelles. La mise en place d'une autorité unique qui aurait la maîtrise d'ouvrage des réseaux urbains, inter urbains et régionaux paraît difficile, car mal adaptée au territoire de l'aire urbaine. Pour aller plus loin dans cette démarche, il serait nécessaire d'examiner le fonctionnement des syndicats mixtes de transport collectif qui existent à Toulouse et à Lyon. Le minimum souhaitable serait la création d'une instance permanente de concertation qui couvrirait les réseaux urbains, LILA et TER.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut de l'efficacité mais aussi de la souplesse, car comme le faisait remarquer Jean RENARD "les institutions sont figées alors que le bassin de vie est évolutif".

S'agissant des sites à desservir, il est des objectifs comme les gares, les centres hospitaliers, le MIN, l'université, les centres commerciaux... qui, par leurs fonctions, doivent être desservis par des "nœuds" intermodaux permettant de faciliter l'accès aux populations de l'aire urbaine, voire du Département.

On ne peut évoquer la desserte urbaine sans se focaliser sur l'île de Nantes.

En effet, la décision de regrouper le CHU sur ce site ne fait qu'aggraver la problématique d'accès à ce territoire. Le différend en matière d'urbanisme entre la Communauté Urbaine et Alexandre Chémétoff est évocateur de la difficulté à répondre aux enjeux de mise en valeur de cette île, qui est par définition un territoire relativement isolé.

Avant d'aller plus loin dans ce grand projet il faut répondre aux principales questions :

- Où en est l'étude de la ligne 5 ?
- Quelle est l'option prise pour les installations ferroviaires ?
- Quelles traversées de Loire ?
- Maîtrise-t-on la présence de zones inondables ?

Autant de questions sur lesquelles Laurent THERY, Directeur de la SAMOA devra nous éclairer lors de son audition le 28 avril prochain.